



DEC213308INSHS

Décision portant nomination de Mme Christine LAMBERTS aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Christine LAMBERTS, ingénieure de recherche hors classe au CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ses missions sont les suivantes : Mettre à jour l'état des lieux des forces SHS en identifiant les laboratoires phares pour chaque thématique, les chercheurs, les recherches, les principaux organismes partenaires ainsi que les différents réseaux (GIS, GDR, IRN) d'animation des communautés et suivre la façon dont ils accomplissent cette mission (dans ses dimensions d'interdisciplinarité) ; concevoir les modalités de construction d'une veille sur les sujets en jeu.

Pour l'exercice de ces missions, Mme Christine LAMBERTS demeure affectée à UMR6590 « Espaces et Sociétés » (ESO) - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227- 44312 NANTES CEDEX 3.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 Madame Christine LAMBERTS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et pays de Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/10/21

Le président-directeur général
Antoine Petit